



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Création d'une liaison souterraine de 63 000 V entre le poste électrique du client ROCKWOOL et le poste électrique RTE de Soissons Notre Dame sur la commune de COURMELLES et de VAUXBUIN

La société RTE, Réseau de transport d'électricité, dont le siège social est situé Immeuble Window - 7C Place du Dôme - à Paris La Défense (92800), a en charge le raccordement électrique du projet d'usine de production de laine de roche de Rockwool situé dans la commune de Courmelles.

Telle que définie aux articles L.122-1-1 et L.123-19 du code de l'environnement, et en vertu des articles L.323-4 et suivants et R.323-5 du code de l'énergie, une participation du public par voie électronique est organisée sur l'utilité publique de la création d'une liaison souterraine d'une tension égale à 63 000 Volts raccordant les postes électriques de ROCKWOOL et de SOISSONS-NOTRE-DAME sur les communes de Courmelles et de Vauxbuin.

Le préfet pourra prendre, à l'issue de l'ensemble de la procédure, un arrêté déclarant ce projet d'utilité publique.

Cette participation se tiendra du :

Mardi 19 juillet 2022 au Vendredi 26 août 2022 inclus.

Dans le cadre de la demande d'utilité publique en application de l'article R.323-5 du code de l'énergie, RTE a actualisé l'étude d'impact initiale du client Rockwool. Un avis de l'autorité environnementale a été émis en date du 08 février 2022.

À cet effet, le dossier requis au titre de l'article L.123-19 II du code de l'environnement, comprenant l'étude d'impact ainsi que l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, et accompagné d'une note de présentation, sera :

➤ publié sur le site internet de la préfecture :

<https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques/Energie/Raccordement-client>

➤ mis à disposition sur support papier à la préfecture de l'Aisne, 2 Rue Paul Doumer 02 000 Laon, et dans les sous-préfectures du département sur demande selon les modalités prévues par l'article L.123-19 II du code de l'environnement.



Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période :

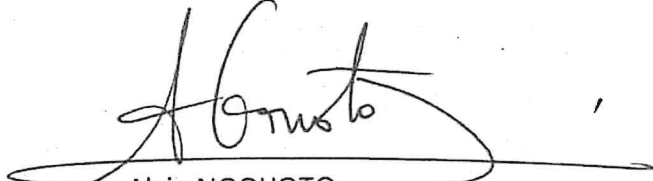
- **Par courriel :** ppve.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr
- **Par voie postale :** DREAL Hauts-de-France, Service SECLAT – Pôle PACE 44 rue de Tournai – CS 40259 – 59019 LILLE cedex

Ces observations devront parvenir à la DREAL Hauts-de-France au plus tard le 26 août 2022.
Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de la participation du public par voie électronique ne pourront pas être prises en considération.

Laon, le

27 JUIN 2022

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Alain NGOUOTO

